
DOCUMENTATION DES DONNEES SUR LES PLACETTES « SECONDE VISITE CINQ ANS APRES » POINT FORET ET PEUPLERAIE – CAMPAGNE 2005 A 2009

Sommaire des données

<i>IDP</i> : identifiant du point d'inventaire.....	2
<i>CSA5</i> : couverture du sol (donnée collectée)	2
<i>INCID5</i> : indicateur d'incident récent.....	3
<i>PRELEV5</i> : indicateur de prélèvements.....	3

Préambule

En 2010, afin d'évaluer les prélèvements directs en forêt, l'inventaire forestier a entrepris de retourner sur un ensemble de points visités cinq ans auparavant. Les points « forêt » et « peupleraie » où au moins un arbre recensable a été mesuré l'année n ont fait l'objet d'une revisite l'année n+5.

De cet ensemble, quelques points n'ont pu être retrouvés cinq ans après et dans ce cas, aucune information retour ne leur a été associée.

Pour des raisons pratiques, les données sur les placettes cinq ans après sont fournies dans la colonne de téléchargement de la campagne de première visite. Par exemple, les données sur les placettes visitées pour la seconde fois en 2014 sont fournies dans la colonne de la campagne 2009, campagne de la première visite de ces placettes.

L'identifiant du point permet de faire le lien entre première et seconde visite.

Listing exhaustif des données brutes

Sauf précision contraire, toutes les données brutes listées sont des données collectées sur le terrain.

Pour toutes les variables qualitatives, la liste des modalités est fournie dans le texte, lorsque le nombre des modalités est limité, soit dans une table de correspondance séparée rassemblant toutes les modalités (codes + libellés + définitions) de toutes les données qualitatives d'une campagne annuelle.

IDP : identifiant du point d'inventaire

IDP est le numéro d'identifiant unique de chaque point d'inventaire.

IDP permet de faire des jointures avec les autres tables thématiques de données d'une même campagne annuelle d'inventaire.

CSA5 : couverture du sol (donnée collectée)

CSA5 est la couverture du sol sur le point au moment du retour sur point 5 ans après le passage initial.

Liste des modalités

1	Couverture boisée fermée	Taux de recouvrement absolu des arbres* supérieur ou égal à 40 % , sur une surface supérieure ou égale à 50 ares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres , à l'exception des vergers cultivés. Taux de recouvrement relatif des peupliers cultivés inférieur à 75 %.
2	Bosquet	Taux de recouvrement absolu des arbres* supérieur ou égal à 40 % , sur une surface supérieure ou égale à 5 ares et inférieure à 50 ares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres , à l'exception des vergers cultivés. Taux de recouvrement relatif des peupliers cultivés inférieur à 75 %.
3	Couverture boisée ouverte	Taux de recouvrement absolu des arbres* supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 % , sur une surface supérieure ou égale à 50 ares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres , à l'exception des vergers cultivés. Taux de recouvrement relatif des peupliers cultivés inférieur à 75 %.
4	Lande	Végétaux non cultivés (ligneux ou non ligneux). Taux de recouvrement absolu des arbres* inférieur à 10 % , hors arbres épars, sur une surface supérieure ou égale 5 ares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres . Les enclaves de moins de 5 ares ne sont pas individualisées.
5	Peupleraie	Taux de recouvrement absolu des arbres* supérieure ou égale à 10 % , surface supérieure ou égale à 5 ares et largeur supérieure ou égale à 20 mètres . Taux de recouvrement libre relatif des peupliers cultivés supérieure ou égale à 75%, au moins dans l'étage principal du peuplement. Les enclaves ne sont pas individualisées.
6	Autre végétation	Végétaux non ligneux cultivés, arbres fruitiers, arbustes cultivés sur une surface supérieure à 5 ares et sur une largeur supérieure à 20 mètres . Les enclaves de moins de 5 ares ne sont pas individualisées.
7	Terrain artificialisé sans végétation	Artificiel ou bâti sur une surface supérieure à 5 ares , une largeur supérieure à 5 mètres et une longueur supérieure à 25 mètres . Les enclaves de moins de 5 ares ne sont pas individualisées.
8	Terrain naturel sans végétation	Glace ou roche ou sol nu sur une surface supérieure ou égale à 5 ares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres . Les enclaves de moins de 5 ares ne sont pas individualisées.
9	Eau continentale	Eau douce ou saumâtre ou salée, courante ou stagnante, sur une surface supérieure ou égale à 5 ares et sur une largeur supérieure ou égale à 5 mètres et une longueur supérieure ou égale à 25 mètres . Les enclaves de moins de 5 ares ne sont pas individualisées.

Définition fondamentale

Pour l'inventaire forestier, un **arbre** est un végétal ligneux (hors liane) dépassant 5 mètres de haut (hauteur en crête) à maturité *in situ* ; toutes les définitions des couvertures du sol boisées sont basées sur cette définition fondamentale de l'arbre.

Cette définition est conforme à la définition internationale de la forêt.

INCID5 : indicateur d'incident récent

INCID est un indicateur caractérisant l'intensité d'un éventuel 'incident' survenu sur le point d'inventaire, depuis le premier passage. Par incident, il faut entendre les incidents 'naturels' suivants : les incendies (d'origine naturelle ou anthropique), les chablis, les mortalités violentes (dues à la sécheresse ou à la maladie), ou tout autre 'incident' d'origine non anthropique.

Liste des modalités

0	Pas de dégâts	Le point n'a pas subi d'incident depuis 5 ans
1	moins de 25 % de dégâts	Le point a subi un incident de moins de 5 ans ayant affecté moins de 25 % du couvert des arbres levés.
2	de 25 à 50 % de dégâts	Le point a subi un incident de moins de 5 ans ayant affecté de 25 % à 50 % du couvert des arbres levés.
3	de 50 à 75 % de dégâts	Le point a subi un incident de moins de 5 ans ayant affecté de 50 % à 75 % du couvert des arbres levés.
4	plus de 75 % de dégâts	Le point a subi un incident de moins de 5 ans ayant affecté plus de 75 % du couvert des arbres levés.

PRELEV5 : indicateur de prélèvements

PRELEV5 est un indicateur signalant la présence d'une coupe partielle ou totale des arbres sur 15 m de rayon.

Liste des modalités

0	Aucune souche	Aucun arbre recensable coupé depuis moins de 5 ans à moins de 15 m du piquet repère
1	Au moins une souche	Au moins un arbre recensable coupé depuis moins de 5 ans à moins de 15 m du piquet repère
2	Coupe totale	Tous les arbres recensables coupés depuis moins de cinq ans à moins de 15 m du piquet repère